



BAREME HONORAIRES mySTONE

Applicable à partir du 05 Mai 2022

TRANSACTION

MANDAT DE VENTE

TOUS BIENS IMMOBILIERS NEUFS ET ANCIENS

A charge du Vendeur sauf indication contraire ou complémentaire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE NET VENDEUR (TTC)	honoraires (TTC)
De 0 à 20.000 €	1.500 €
De 20.001 à 30.000 €	2.500 €
De 30.001 à 40.000 €	3.000 €
De 40.001 à 50.000 €	4.000 €
De 50.001 à 75.000 €	5.000 €
De 75.001 à 100.000 €	6.000 €
De 100.001 à 130.000 €	7.000 €
De 130.001 à 160.000 €	8.000 €
De 160.001 à 200.000 €	9.000 €
De 200.001 à 400.000 €	4.5 %
De 400.001 à 700.000 €	4 %
701.000 à 1 million d' €	3.5 %
Supérieur à 1.000.001 €	3%

mySTONE respecte les préconisations de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

Toutefois de manière exceptionnelle et après avoir étudié le contexte et les éventuelles facilités de la mission confiée, le Vendeur et l'Agent Mandataire mySTONE peuvent convenir d'une adaptation du montant des honoraires. Ce montant, obligatoirement inférieur au barème, sera clairement indiqué sur le mandat de vente.

Le montant des honoraires affichés dans le barème constitue le montant maximum des honoraires

LES POURCENTAGES EXPRIMES CI-DESSUS NE SONT PAS CUMULATIFS.

LES HONORAIRES SONT FACTURES AU POURCENTAGE CORRESPONDANT AU PRIX DE VENTE DU BIEN.

MANDAT DE RECHERCHE

TOUS BIENS IMMOBILIERS NEUFS ET ANCIENS

Le Barème est le même que ci-dessus.

Toutefois les Honoraires sont dans ce cas à la charge de l'acquéreur.

mySTONE

6205, Avenue Pierre Marcault – Parc Médicis – 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE SAS au Capital de 100 000 €, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 0101 2017 000 022 800 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AIN.